

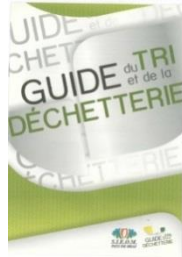


Le mot de vos ambassadeurs du tri !

n°1 décembre 2014

Notre rôle en tant qu'ambassadeurs du tri est **pédagogique**. Ainsi, notre mission au sein du SIEOM est de vous accompagner dans votre démarche de tri. De ce fait, vous constaterez régulièrement notre présence sur le territoire du SIEOM.

Consignes de tri



Vous pouvez retrouver les consignes de tri dans le **guide du tri** qui est disponible au **SIEOM**, sur notre site internet www.sieompaysdebray.fr, sur votre **bac jaune** ou encore sur les emballages.



Le Point Vert figure sur 95% de nos emballages... C'est grâce à lui que l'on reconnaît une entreprise partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers !

Attention ! Les emballages portant le Point Vert ne sont pas tous recyclables. Avant de les déposer dans un contenant de collecte sélective, il faut donc vérifier qu'ils figurent bien dans les consignes de tri du SIEOM.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que les bacs qui vous ont été attribués sont la propriété du SIEOM.

Votre tri doit être présenté en vrac (sans sacs) dans votre bac et les ordures ménagères y sont strictement interdites.

Tous les plastiques ne sont pas encore recyclables !

Nous constatons encore beaucoup d'erreurs de tri avec les emballages plastiques, ce qui entraîne des surcoûts. Voici ceux que vous pouvez mettre dans votre **bac jaune** : **Bouteilles, bidons, flacons**.



Bouteilles d'eau, d'huile, de jus de fruit, de soda, de lait...

Flacons de produits ménagers, de produits de toilette.....

Cubitainers



Vous pouvez bien sûr y mettre aussi : **papers, cartonnettes, briques alimentaires et contenants métalliques**.



Pensez aux Conteneurs à verre et papier !

Nous vous rappelons que des conteneurs à verre et papier sont mis à votre disposition sur le territoire du SIEOM.



Bouteilles, bocaux et pots en verre
Recyclables à l'infini !



Tous les papiers se recyclent!
Jusqu'à 5 fois !

Réduire utilement le volume de ses déchets grâce au compostage !

Afin de vous aider dans la démarche de réduction des déchets, le SIEOM du Pays de Bray vous met gratuitement à disposition des composteurs, en bois ou en plastique.

Composter, ça sert à : diminuer d'environ 30% le volume de ses ordures ménagères, tout en réutilisant le compost produit dans son jardin ! Un déchet qui ne va pas dans le circuit de retraitement est un déchet pour lequel on ne paie pas.

3 règles d'or pour un bon compostage :

- Equilibrer les apports entre les déchets secs et les déchets humides
- Aérer régulièrement en mélangeant pour ramener les déchets frais au centre du tas
- Surveiller l'humidité



Réserver un composteur :

- par téléphone au 02 35 90 92 64
- sur notre site Internet www.sieompaysdebray.fr dans la rubrique Réduction des déchets

QUE PEUT-ON METTRE DANS UN COMPOSTEUR ?

Déchets humides / verts/ azotés	Déchets secs / bruns/ carbonés
Epluchures de fruits et légumes Fruits et légumes abîmés Restes de repas d'origine végétale (fruits et légumes crus ou cuits, riz, pâtes, etc... Marc de café avec filtre Sachets de thé et tisane Mauvaises herbes non grainées Fleurs fanées	Feuilles mortes Tonte de gazon sèche Taille de haies de petit diamètre Fanes de carottes, tomates, de pommes de terre Essuie-tout, mouchoirs en papier, serviettes en papier Coquilles d'œufs

⚠ Attention !

- pas de viande, poisson, ou laitages dans vos composteurs car cela attire les nuisibles
- pas d'agrumes en grande quantité : trop acides et trop traités
- pas de cendres chaudes : risque d'incendie
- pour toute plantation ou repotage, mélanger au moins 2/3 de terre et 1/3 de compost

Recycler ses vêtements, c'est possible avec **LE RELAIS !**

Le SIEOM du Pays de Bray et Le Relais sont associés pour vous faciliter le recyclage des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC), grâce aux conteneurs Relais présents sur le territoire.

Attention pas dans votre bac jaune ! Ils seront enfouis comme les erreurs présentes dans le tri, et ne seront pas recyclés.

A DEPOSER, PROPRES ET SECS, MEME ABIMES, EN PETITS SACS FERMES DANS LE CONTENEUR RELAIS :

Textiles : vêtements divers ...

Linge de maison : draps, serviettes, torchons...

Chaussures et maroquinerie : ceintures, sacs...

Attention tout dépôt au sol peut être considéré comme un dépôt sauvage !



TRI

Bon état :
réutilisation en l'état, avec revente à bas prix

Mauvais état :
- fabrication de chiffons d'essuyage, d'isolants, de flocage, de rembourrages...
- valorisation énergétique